

TON PERMIS SANS FREINS!

-  PERMIS THÉORIQUE & PRATIQUE: OÙ, COMMENT, QUAND, COMBIEN?
-  ACHETER SA PREMIÈRE VOITURE: BUDGET, DÉMARCHES
-  ASSURANCES ETC.





Grâce à cette brochure, nous voulons te préparer le mieux possible aux démarches administratives liées à l'obtention du permis de conduire et à l'acquisition de ta première voiture.

Pour plus de facilité, le masculin est utilisé comme genre neutre et désigne donc aussi bien les femmes que les hommes.

Les montants repris dans cette brochure sont ceux en vigueur en mars 2019.

Les informations communiquées dans ce support n'engagent pas la responsabilité du Centre Infor Jeunes de Marche et ont uniquement une valeur informative. Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, celles-ci ne peuvent être considérées comme faisant juridiquement foi .

Cette brochure a été réalisée en 500 exemplaires, grâce au soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mars 2019

Réalisation et Editeur responsable:

Centre Infor Jeunes Marche - Place du Roi Albert, 22 - 6900 Marche-en-Famenne
084/32 19 85 - marche@inforjeunes.be - www.inforjeunesmarche.be

SOMMAIRE

Où, quand et comment passer son permis à Marche	4
Permis provisoire: où, quand et comment l'obtenir	5
Permis définitif: où, quand et comment l'obtenir	6
Acheter une voiture: quel budget?	7
Véhicule neuf ou d'occasion?	8
Documents nécessaires à l'achat d'une voiture	9
L'immatriculation	10
Taxe de mise en circulation / Assurance RC	11
Assurance Omnium	12
Assurance conducteur / Bonus-malus	13
Notes	14



Auto-écoles de Marche

Auto-école Raty Fils

Rue du Parc industriel, 31 – 6900 Marche

 084/31 16 18

 www.raty.be

Auto-école Bara

Avenue de France, 7 – 6900 Marche

 084/21 27 21

 www.ae-bara.be

Auto-école Tecnoconduite Famenne

Avenue de la Toison d'Or, 25 – 6900 Marche

 084/32 23 23

 www.tecnoconduite.com

Où, quand et comment passer son permis à Marche? Combien ça coûte?

Centre d'examen pour le permis de conduire théorique et pratique

Rue du Parc industriel, 35 - 6900 Marche

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 8h à 12h10 et de 12h55 à 16h45



Horaire des examens THÉORIQUES & test de perception des risques:

Mercredi de 8h00 à 12h et de 13h00 à 16h00 et vendredi de 13h00 à 16h00
SANS RENDEZ – VOUS ET AVEC TA CARTE D'IDENTITÉ

Horaire des examens PRATIQUES:

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT: 087/572 030

Coût du permis théorique + test de perception des risques	15 € + 15 €
Coût du permis pratique	36 €

Où et quand aller chercher son permis provisoire? Combien ça coûte?

Après la réussite de ton examen théorique, tu devras aller chercher un permis de conduire provisoire qui a une durée limitée.

Pour l'obtenir, il faut te présenter PERSONNELLEMENT au service Population de ta Commune, muni :

- De ta carte d'identité
- Du formulaire de réussite du permis théorique délivré par le centre d'examen et SIGNÉ par le candidat (1 fois au recto, 4 fois au verso)
- D'une photo récente
- De ton attestation de réussite au **test de perception des risques**.



En plus de ces documents, tu devras également apporter d'autres documents, en fonction de la manière dont tu veux poursuivre ton apprentissage à la conduite:

Si tu décides d'apprendre à conduire en filière libre:

- Tu devras en plus apporter un formulaire rempli et signé par le(s) guide(s).
- Attention: Si un guide est domicilié dans une autre commune, il doit faire légaliser le document dans sa commune.**
- Si tu apprends avec un guide (filière libre) tu recevras un **permis provisoire valable durant 36 mois**.

Si tu décides d'apprendre à conduire en filière auto-école:

- Tu devras en plus apporter ton certificat de réussite au test d'aptitude délivré par le centre d'examen.
- Si tu as appris à conduire avec l'auto-école, tu recevras un **permis provisoire valable durant 18 mois**. Ce permis te sera délivré après avoir suivi 20 heures de cours dans une auto-école de ton choix.

Coût du permis provisoire : 20 € (*varie en fonction des communes*)

Service population de Marche - Hôtel de ville
Boulevard du Midi, 22 - 6900 Marche



Horaires d'ouverture:

Lundi, mercredi et vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 17h (vendredi 15h).
Mardi et jeudi : de 8h à 12h30 et l'après-midi uniquement sur rendez-vous.
Samedi de 9h à 12h - En juillet et août, il n'y a pas de permanence le samedi.

Où et quand aller chercher son permis définitif?

Après la réussite de ton examen pratique, tu pourras aller chercher ton permis de conduire définitif - FELICITATIONS !

Pour l'obtenir, il faut te présenter PERSONNELLEMENT au service Population de ta Commune, muni :

- De ta carte d'identité
- Du formulaire de demande délivré par le Centre d'examen signé par le candidat (1 fois au recto, 5 fois au verso)
- De ton permis de conduire provisoire
- D'une photo d'identité récente

Coût du permis : 25 € (varie en fonction des communes)

Délai: +/- 8 jours



Service population de Marche - Hôtel de ville
Boulevard du Midi, 22 - 6900 Marche
Tel.: 084/32 70 10



Horaires d'ouverture:

Lundi, mercredi et vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 17h (vendredi 15h).
Mardi et jeudi : de 8h à 12h30 et l'après-midi uniquement sur rendez-vous.
Samedi de 9h à 12h - En juillet et août, il n'y a pas de permanence le samedi.

Super!

Tu as ton permis! Et maintenant,
comment faire pour acheter ta
première voiture en toute sécurité?
Quelques infos dans les pages
suivantes!

ACHETER UNE VOITURE

AVANT L'ACHAT

Commence par établir ton **BUDGET GLOBAL**. Tiens compte du fait que l'utilisation d'une voiture, même d'occasion, constitue une somme conséquente.

En plus de l'achat, ne néglige pas les coûts annexes détaillés ci – dessous :

FRAIS UNIQUES

Formulaire de demande d'immatriculation	4,10 €
Certificat d'immatriculation "double volets"	26 €
Plaque d'immatriculation d'origine fournie par la DIV	30 €
Copie de la plaque d'immatriculation pour l'avant du véhicule	20 €
Taxe de mise en circulation (à partir de 61,5€) - Voir page 11	

FRAIS RÉCURRENTS - À PRÉVOIR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Remboursement de ton **crédit éventuel**
- **Assurance** responsabilité civile (obligatoire) + omnium si tu le souhaites
- Frais d'**entretien** et de pièces (pneus hiver...)
- **Taxe de circulation annuelle** qui varie en fonction du nombre de chevaux fiscaux (CV)
Elle coûte 82,10 € pour 4 CV , 148,37 € pour 6 CV, 330 € pour 10 CV...
- Parking / location d'un garage
- **Contrôle technique annuel** (dès que la voiture a plus de 4 ans) : à partir de 32,50 €
- **Carburant**

Pour le budget carburant, réfléchis à l'utilisation que tu en feras. Évalue ton kilométrage annuel, la distance et le nombre de trajets jusqu'à ton lieu de travail, les sorties, départ en vacances...

VÉHICULE NEUF ou D'OCCASION?

*Si tu souhaites acheter **une voiture neuve**, sais-tu qu'elle perdra 15% de sa valeur en un an ? Par ailleurs, l'assurance te coûtera plus cher.
Mieux vaut parfois acheter une voiture d'occasion récente.*

Que tu choisisses une voiture neuve ou d'occasion, prends le temps de comparer les prix.

Tu peux acheter un véhicule d'occasion chez un vendeur de voitures professionnel ou auprès d'un particulier. **Le marchand professionnel doit obligatoirement te fournir une garantie légale d'au moins un an. Un vendeur particulier proposera généralement un prix moins élevé, mais ne t'offrira aucune garantie.** Au préalable, renseigne - toi sur les prix du marché pour le modèle souhaité.

*Le site du Moniteur Automobile peut te renseigner
sur le prix des voitures neuves,
les cotes des voitures d'occasion :
www.moniteurautomobile.be*

Tu peux négocier avec le vendeur, puis convenir du prix de vente. Nous te conseillons de ne pas payer le véhicule en liquide afin de conserver une preuve de l'achat. Tu éviteras ainsi d'éventuels conflits après la vente. Ne paie jamais avant d'avoir vu la voiture.

Avant d'acheter un véhicule d'occasion, il est conseillé de le contrôler à la lumière du jour. **Fais - toi accompagner, si possible par quelqu'un qui s'y connaît en mécanique.**
Tu constates des traces de rouille ? Le véhicule a-t-il été impliqué dans un accident ? Quel est l'état des pneus, du moteur ? De tels problèmes ont bien une répercussion sur le prix et la qualité du véhicule. Préfère une voiture qui n'a eu qu'un propriétaire. N'oublie pas de **demande le carnet d'entretien.**



*Si tu souhaites **acheter ta voiture à crédit**, pense bien à comparer les taux d'intérêt. Il existe de nombreux **compareurs de crédit voiture sur internet.***



DOCUMENTS NÉCESSAIRES

À l'achat d'une voiture d'occasion, le vendeur doit te transmettre les documents suivants :

1. La FACTURE

Un vendeur particulier doit te produire la facture d'achat d'origine. Établis un contrat de vente en deux exemplaires.

Le vendeur de voitures professionnel doit fournir une nouvelle facture sur laquelle doit figurer le nom, l'adresse et le numéro de TVA du distributeur.

La facture doit mentionner les données suivantes :

- la date de l'achat
- les noms et adresses des acheteurs et vendeurs
- le prix et les conditions de paiement
- les caractéristiques de la voiture : marque, modèle, année de fabrication, cylindrée, capacité du moteur (kW), modèle de la carrosserie, numéro de châssis, date de la première utilisation, kilométrage au compteur et date de livraison
- la durée de la garantie d'achat
- le prix de reprise

2. Le CERTIFICAT DE VISITE du CONTRÔLE TECHNIQUE

Daté de moins de 2 mois, ce contrôle est plus poussé que le contrôle de base pour un véhicule d'occasion : il comprend 33 points supplémentaires repris dans un RAPPORT D'OCCASION.

3. Le FORMULAIRE (rose) de DEMANDE D'IMMATRICULATION du VEHICULE

Délivré au moment du contrôle technique (4,10 €).

4. Le CAR-PASS

Document officiel et obligatoire. Il indique le kilométrage du véhicule et d'autres infos utiles. Il est fourni lors du contrôle technique : www.car-pass.be (7,5 €).

5. Le CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Garantit que le véhicule satisfait aux spécifications techniques nécessaires.

6. Eventuellement, un **certificat pour l'installation LPG** si le véhicule en est équipé.

TAXE DE MISE EN CIRCULATION

En tant que propriétaire d'une voiture, tu devras payer, une seule fois, une taxe de mise en circulation.

Il s'agit donc d'une **taxe unique**, payable à la mise en usage du véhicule sur la voie publique en Belgique. Cette taxe s'applique aux véhicules (voitures, motos, avions...), neufs ou d'occasion.

Le montant de la taxe de mise en circulation varie selon la puissance (en CV et KWH) et l'âge du véhicule:

- Elle diminue avec les années
- Son prix varie entre 61,5 € et plus de 4000 € !

Tu recevras un avis de paiement de la taxe de l'Administration des Contributions Directes dans le courant du mois qui suit ta demande d'immatriculation.



Attention! En Wallonie, une taxe supplémentaire (Eco-Malus) est à payer si ta voiture (neuve ou d'occasion) rejette plus de 145g de CO2. Il est donc important d'en tenir compte lors du choix de la voiture.

ASSURANCES

Sache tout d'abord que l'assurance responsabilité civile est obligatoire, alors que l'omnium, elle, est facultative.

Premier conseil, **compare les assurances proposées par différentes compagnies**, et pas uniquement en regardant leurs prix. En effet, les dommages couverts varient d'une compagnie d'assurance à l'autre. Lis bien le contenu de ton contrat avant de faire ton choix.

L'assurance responsabilité civile auto (RC)

Cette assurance est **OBLIGATOIRE** ! Elle indemnise les dommages matériels et corporels occasionnés par ta voiture à d'autres personnes et d'autres biens, ainsi que les dommages corporels occasionnés aux passagers (autres que le conducteur !) de ta voiture.

L'assurance OMNIUM

Cette assurance est souvent conseillée lors de l'achat d'une nouvelle voiture ou d'une voiture d'occasion de moins de 4 ans. Tu peux choisir d'assurer ta voiture en omnium pendant quelques années et puis, quand ta voiture a perdu une partie importante de sa valeur, remplacer ton omnium par une assurance mini-omnium.

Si ta voiture est déclassée, l'omnium te rembourse la valeur de ta voiture au moment de l'accident. Par exemple, si tu as un accident en tort avec ta voiture qui a 3 ans, tu recevras 75% du prix d'achat.

Cette assurance, qui n'est **PAS OBLIGATOIRE**, couvre:

- les dégâts matériels de ta voiture, quelle que soit ta responsabilité dans l'accident (si tu emboutis un panneau de circulation par exemple).

- le vol
- le bris de vitres
- l'incendie

Attention, elle n'intervient pas dans tous les cas, par exemple si tu as bu, si tu conduis sans permis de conduire, si tes pneus sont usés...

Certains contrats d'assurances prévoient le paiement d'une franchise, c'est à dire une partie des frais de réparation à ta charge (500 € par exemple).

Si tu causes un accident et que tu n'es pas responsable (en droit), ton assurance omnium n'intervient pas, c'est l'assurance de la personne responsable de l'accident qui rembourse les dégâts occasionnés à ton véhicule.

L'assurance omnium est surtout utile lorsque tu rembourses encore l'achat de ton véhicule. En cas d'accident ou de vol, cela t'évite de payer pour une voiture que tu n'as plus.

Un autre avantage est que tu seras **plus rapidement indemnisé** en cas de discussion sur la responsabilité ou en cas d'accident à l'étranger.



Les compagnies proposent aussi une **MINI-OMNIUM**, assurance intermédiaire entre la RC et l'omnium. La principale différence avec l'omnium : la mini-omnium ne prend pas en charge les frais occasionnés par un accident dans lequel tu es en tort. Celle-ci coûte environ un tiers du prix de l'omnium.

L'assurance CONDUCTEUR

*Attention, ni la RC, ni l'omnium ne couvrent les dommages du conducteur !
Nous te conseillons donc de souscrire en plus à une **assurance conducteur**.*

Si tu es blessé dans un accident, cette assurance paiera tes frais médicaux et autres dommages, que tu sois en tort ou en droit, que tu sois seul impliqué ou pas. Sois attentif au contenu de ton contrat d'assurance, certaines compagnies n'indemnisent pas tous les dommages !

En tant que jeune conducteur, il n'est pas facile de trouver une assurance à petit prix. Statistiquement, tu es considéré comme conducteur à risque et les tarifs proposés sont plus élevés que ceux proposés aux conducteurs expérimentés. Certaines compagnies ajoutent des conditions telles que l'obligation d'avoir un autre contrat d'assurance (auto ou autre) dans la même compagnie, 5 ans d'expérience de conduite requis, une puissance maximale...

Pour payer moins cher, tu pourrais être tenté d'assurer le véhicule au nom de tes parents. Mais **assurer le véhicule d'un jeune conducteur au nom des parents est illégal**. Le conducteur principal est alors en théorie le parent et le conducteur secondaire l'enfant. Dans la pratique c'est pourtant l'enfant qui est le conducteur principal du véhicule. En cas d'accident, l'assurance va chercher à savoir qui est le conducteur principal du véhicule et **si il y a fausse déclaration, les frais seront à charge du jeune conducteur et/ou ses parents**.

le BONUS-MALUS, késako ?

*Tu as probablement déjà entendu parler du BONUS - MALUS...
Mais comment fonctionne-t-il ?*

Si tu roules pendant un an sans provoquer d'accident, ton degré baisse (**bonus**). En revanche, si tu causes un accident, il augmente (**malus**). Plus le degré est élevé, plus ta prime d'assurance est chère. Plus il est bas, plus ta prime sera avantageuse.

EN BREF

Quel que soit ton âge, sache que le prix de l'assurance dépendra aussi de la puissance de ta voiture, de ton lieu de résidence... Tu paieras une prime moins élevée si tu habites à la campagne plutôt dans une grande ville.

En réalité, les compagnies d'assurance ont chacune des règles différentes pour définir le prix de l'assurance auto.

PRENDS DONC LE TEMPS DE BIEN COMPARER ET TE RENSEIGNER !

Notes

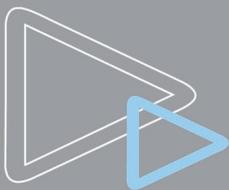
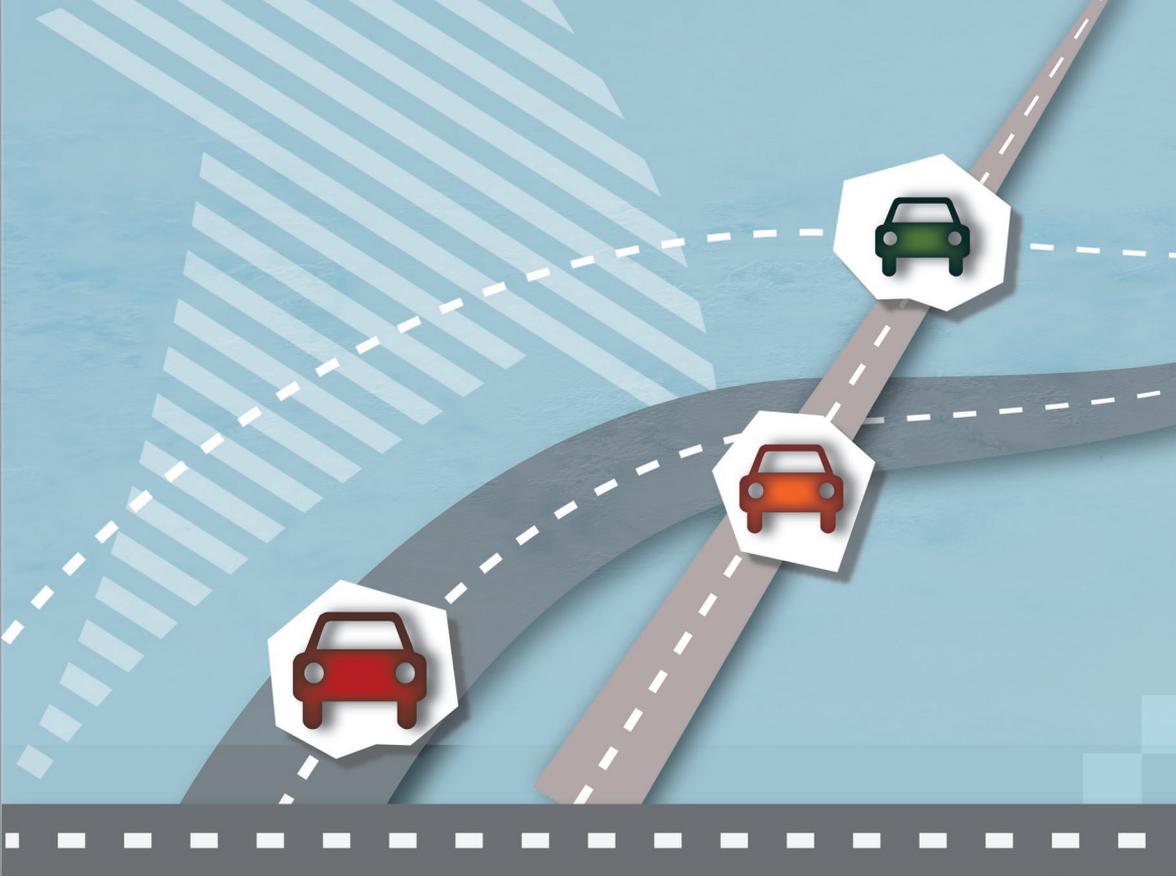
A series of horizontal dashed lines for writing notes.

ADRESSES UTILES

www.goca.be
www.monpermisdeconduire.be
www.moniteurautomobile.be
www.autosecurite.be
<https://mobilit.belgium.be/fr>

S URCES

Portail de la mobilité en Wallonie (SPW)
Portail de la Wallonie-Fiscalité
Goca
Car-Pass.be
SPF mobilité et transport



CENTRE INFOR JEUNES MARCHE

Place du Roi Albert, 22 (près de l'église)
6900 Marche-en-Famenne

☎ 084/32 19 85

✉ marche@inforjeunes.be

www.facebook.com/centreinforjeunes.marche

Heures de permanence :

MARDI, JEUDI ET VENDREDI de 11h à 17h
MERCREDI de 10h à 16h

GRATUIT, ANONYME et SANS RENDEZ-VOUS!



WWW.INFORJEUNESMARCHE.BE